

Séance ordinaire du 18 mai 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-huit mai deux mille vingt et un à neuf heures trente-sept, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le membre du comité exécutif Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-05-11

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 18 mai 2021.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

CE-2021-05-12

Approbation du procès-verbal des séances des 10 et 11 mai 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenue les 10 et 11 mai 2021.

CE-2021-05-13

Crédits additionnels relatifs à la réalisation d'une étude de pré-faisabilité pour la création d'une régie intermunicipale pour la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières compostables

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2021-004](#)

Il est résolu d'accorder les crédits additionnels relatifs à la réalisation d'une étude de pré-faisabilité pour la création d'une régie intermunicipale pour la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières compostables au montant de 61 946 \$, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision ENV-MR-2021-004, au budget de fonctionnement du Service des matières résiduelles de la Direction de l'environnement, pour tenir compte du versement de la subvention gouvernementale.

CE-2021-05-14

Règlement modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2021-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2021-005. Ce règlement a pour objet de clarifier que les résidus verts sont interdits dans les déchets et d'ajuster les amendes qui s'y appliquent, de même que de préciser que les plantes exotiques envahissantes sont interdites dans les matières compostables et dans les résidus verts et d'ajouter des amendes relatives à la modification par les citoyennes et citoyens des contenants de collecte fournis par la Ville.

CE-2021-05-15

Contrat de prêt à usage à intervenir avec le Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome concernant l'exploitation d'un conteneur de récupération de vêtements et d'articles usagés sur les terrains municipaux visés

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat de prêt à usage à intervenir avec le Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome, d'une durée de cinq ans, concernant l'exploitation d'un conteneur de récupération de vêtements et d'articles usagés sur les terrains municipaux visés, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-014, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et pour le soutenir dans ses activités d'autofinancement, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-05-16

Contrat de service concernant la gestion des tennis et pickleball extérieurs, les chalets de service et autres équipements visés à intervenir avec Tennis

action Lévis et nomination d'un représentant de la Ville au conseil d'administration de Tennis action Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2021-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat concernant la gestion des tennis et pickleball extérieurs, les chalets de service et autres équipements visés à intervenir avec Tennis action Lévis, tel qu'il est indiqué au contrat annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2021-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer le chef du Service des sports et du plein air de la Direction de la vie communautaire ou son substitut, à titre de représentant de la Ville à titre de membre du conseil d'administration de Tennis action Lévis.

CE-2021-05-17

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de logements à l'étage de bâtiments commerciaux, zone M0920, route Lagueux, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-036. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M0920, les classes d'usages H1 habitation unifamiliale isolée, H4 habitation bifamiliale isolée et H7 habitation trifamiliale isolée uniquement aux étages situés au-dessus des rez-de-chaussée.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

CE-2021-05-18

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) (ajustements quant aux critères et aux travaux assujettis et remplacement de la liste des bâtiments patrimoniaux de grande valeur patrimoniale) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-050. Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier certains travaux assujettis, d'ajuster, d'ajouter et de modifier certains critères d'analyse et d'ajuster la liste des bâtiments patrimoniaux de grande valeur patrimoniale.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

CE-2021-05-19

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 845 619 du cadastre du Québec (chemin Craig, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-055](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 845 619 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-055.

CE-2021-05-20

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 845 536 du cadastre du Québec (route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-076](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 845 536 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-076.

CE-2021-05-21

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer les poulaillers domestiques) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-077](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du compte-rendu de la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-28.

Il est également résolution de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2021-05-22

Adoption du Règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone M1607 à même une partie de la zone H1614, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-083](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-72.

CE-2021-05-23

Adoption du Règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage habitation comme usage conditionnel pouvant être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments situés dans certaines zones)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-084](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-73.

CE-2021-05-24

Dépôt du rapport du président du comité consultatif agricole de la Ville du 18 février 2021

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-086](#)

Le rapport du président du comité consultatif agricole de la Ville de Lévis tenue le 18 février 2021, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2021-05-25

Vente du lot 5 184 444 et d'une partie du lot 5 158 113 du cadastre du Québec à Les productions horticoles Demers inc. (terrains situés sur la rue des Carrières, secteur Saint-Nicolas), établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial sur une partie des lots 5 184 444 et 5 158 113 de ce cadastre, confirmation relative à l'utilisation de ce lot et partie de lot, affectation du fruit de la vente et bail à intervenir avec Les productions horticoles Demers inc. pour la location du lot 6 328 655 de ce cadastre à des fins de droit de passage

[Document d'aide à la décision DEV-2021-056](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Les productions horticoles Demers inc. du lot 5 184 444 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 158 113 de ce cadastre, et prévoyant l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial sur une partie de ces lots, en faveur du lot 5 184 443 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV 2021-056, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à ces transactions à être assumés par Les productions horticoles Demers inc., de confirmer que ce lot et cette partie de lot ne sont plus affectés à l'utilité publique conditionnellement à leur vente et d'affecter un montant de 44 500 \$ à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Il est également résolu de conclure le bail à intervenir avec Les productions horticoles Demers inc. pour l'utilisation du lot 6 328 655 de ce cadastre, à des fins de droit de passage, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-05-26

Financement de la dépense relative aux travaux municipaux dans les parcs industriels

[Document d'aide à la décision DEV-2021-071](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à une partie des travaux municipaux dans les parcs industriels au montant maximal de 1 426 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non-affecté.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à une partie des travaux municipaux dans les parcs industriels au montant maximal de 574 000 \$, à même la réserve financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels.

CE-2021-05-27

Modification de la résolution CE-2020-04-21 « Financement relatif à la conclusion d'une entente quinquennale de visibilité à intervenir avec la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis »

[Document d'aide à la décision DEV-2021-078](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2020-04-21 « Financement relatif à la conclusion d'une entente quinquennale de visibilité à intervenir avec la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis » par le remplacement, à l'alinéa, des mots « 20 000 \$ en 2021, en 2022, en 2023 et en 2024 » par les mots « 20 000 \$ en 2021, 25 000 \$ en 2022 et 2023 et 30 000 \$ en 2024 ».

CE-2021-05-28

Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec madame Céline Dubois et monsieur Thomas Gaudet pour le prolongement de la rue de Joly (secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision BP-2021-007](#)

Il est résolu de conclure l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec madame Céline Dubois et monsieur Thomas Gaudet, concernant la réalisation de travaux municipaux sur la rue de Joly (secteur Saint-Rédempteur), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2021-007, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-05-29

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue Corot (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Constructions Huot et Bouchard inc., acquisition du lot 6 400 020 du cadastre du Québec, confirmation relative à l'utilisation de ce lot et d'une servitude sur le lot 6 400 015 de ce cadastre à des fins de cercle de virage temporaire

[Document d'aide à la décision BP-2021-008](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement de la rue Corot (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), sur le lot 6 400 020 du cadastre du Québec, tel que montré sur le plan préparé par monsieur Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17 135 de ses minutes, Constructions Huot et Bouchard inc. devant verser une somme d'argent à la Ville à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relativement à l'opération cadastrale faisant l'objet du plan;
- de conclure l'entente à intervenir avec Constructions Huot et Bouchard inc., pour la réalisation de travaux municipaux pour le prolongement de la rue Corot (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2021-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Constructions Huot et Bouchard inc. a été acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 400 020 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Constructions Huot et Bouchard inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter l'ouverture de cette rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
 - d'acquérir, à titre gratuit une servitude pour un cercle de virage temporaire sur le lot 6 400 015 de ce cadastre en faveur du lot 6 400 020 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Constructions Huot et Bouchard inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.
-

CE-2021-05-30**Modification du contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac pour les parcs et espaces verts de la Ville**[Document d'aide à la décision APP-2021-074](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux organiques en vrac pour les parcs et espaces verts de la Ville (lot B, appel d'offres 2018-50-09), attribué par la résolution CV-2018-01-99, au montant de 2 223,04 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-074.

CE-2021-05-31**Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture (tronçon 3)**[Document d'aide à la décision APP-2021-076](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture (tronçon 3, appel d'offres 2021-55-42), à Cima+ s.e.n.c., pour une dépense estimée à 798 875 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-05-32**Règlement modifiant le Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle**[Document d'aide à la décision APP-2021-077](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2021-077. Ce règlement a pour objet de répondre aux obligations de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (LQ 2021, c.7), en incluant, pour une durée de trois ans, des mesures favorisant l'achat québécois dans les cas des contrats comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une demande de soumissions publique et de supprimer la disposition prévoyant le recours aux demandes de soumissions par voie d'invitation écrite pour les biens et services techniques dont la dépense est de plus de 50 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre, et pour les services professionnels dont la dépense est de plus de 75 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre.

CE-2021-05-33

Vente du lot 5 512 400 du cadastre du Québec (rue de Bernières, secteur Saint-Rédempteur) à 9328-1129 Québec inc., confirmation relative à

l'utilisation de ce lot et affectation du fruit de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-024](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de 9328-1129 Québec inc. du lot 5 512 400 du cadastre du Québec et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-024, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, de décréter que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et d'affecter le produit de la vente de ce terrain à la réserve pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2021-05-34

Règlement modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts

[Document d'aide à la décision GEN-2021-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2021-020. Ce règlement a pour objet d'apporter des modifications à la réglementation concernant les branchements, les normes applicables aux séparateurs d'huile et de sédiments et d'interdire les broyeurs de résidus.

CE-2021-05-35

Création de la Direction des transports et de la mobilité durable et ajustements à la structure organisationnelle de la Direction du génie

[Document d'aide à la décision GCH-2021-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de créer la Direction des transports et de la mobilité durable et d'apporter les ajustements à la structure organisationnelle de la Direction du génie, tel qu'il est décrit en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-028, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'ensemble des modifications et ajustements requis pour assurer la mise en œuvre de ces structures, de même que d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre requis, tels qu'ils sont indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2021-05-36

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section local 2927, et un membre du personnel concernant un mandat qualifiant à la Direction du génie

[Document d'aide à la décision GCH-2021-029](#)

Il est résolu de conclure la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section local 2927, et un membre du personnel, concernant un mandat qualifiant à la Direction du génie, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-05-37
Financement de la dépense relative à la réfection du réservoir d'eau potable (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), attribution de contrat et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2021-079](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative à la réfection du réservoir d'eau potable (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), au montant additionnel maximal de 400 000,00 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour la réfection du réservoir d'eau potable (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) (appel d'offres 2021-50-38), à Construction deric inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 6 603 466 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2021-05-38
Modification à la description de fonctions du conseiller stratégique en sécurité civile et modification de la résolution CV-2020-06-55 « Nomination d'un conseiller stratégique en sécurité civile, d'un coordonnateur municipal en sécurité civile et de coordonnateurs municipaux adjoints en sécurité civile et abrogation des résolutions CV 2020-02-45 « Nomination de coordonnateurs adjoints en sécurité civile », CV-2014-11-55 « Modification de la résolution CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile » et CV 2013 03 86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile »

[Document d'aide à la décision INC-2021-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la description de fonctions du conseiller stratégique en sécurité civile, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision INC-2021-013.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier en conséquence et à cet effet la résolution CV-2020-06-55 « Nomination d'un conseiller stratégique en sécurité civile, d'un coordonnateur municipal en sécurité civile et de coordonnateurs municipaux adjoints en sécurité civile et abrogation des résolutions CV 2020-02-45 « Nomination de coordonnateurs adjoints en sécurité civile », CV-2014-11-55 « Modification de la résolution CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile » et CV 2013 03 86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile ».

CE-2021-05-39
Cession du contrat pour la fourniture de services de pompage, de déshydratation, de transport et de disposition des boues à Revolution environmental solution LP (terrapure environmental)

[Document d'aide à la décision APP-2021-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la cession du contrat pour la fourniture de services de pompage, de déshydratation, de transport et de disposition des boues (appel d'offres 2017-50-95), adjugé le 2 octobre 2017 à Simetech environnement inc. (sanilang), à l'entreprise cessionnaire Revolution environmental solution LP (terrapure environmental).

CE-2021-05-40

Détermination de la date de l'audition d'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 21 juin 2021, à 17 h 30, lors d'une séance extraordinaire de ce conseil, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 13 avril 2021 autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

CE-2021-05-41

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 35.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
